

AVIS¹ 2017

SUR LES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE VAPOTAGE (CIGARETTES ÉLECTRONIQUES)²

Préambule

11 L'Alliance contre le Tabac regroupe actuellement 21 associations-membres et a notamment pour objectif d'informer le public sur les conséquences du tabagisme et sur les mesures destinées à le combattre afin d'organiser la sortie du tabac et l'émergence de générations sans tabac en France.

12 La consommation des produits du tabac est la première cause de décès évitable en France. Elle tue 73000 personnes par an, soit 200 personnes par jour.

13 Conformément aux recommandations de la Convention-Cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France, toutes les stratégies de lutte contre le tabac doivent être étudiées à la lumière d'aspects sanitaires, comportementaux, économiques et sociaux, afin de :

- réduire l'offre et l'attractivité des produits du tabac,
- dénormaliser leur utilisation dans la société,
- prévenir l'initiation chez les jeunes,
- favoriser l'arrêt chez les fumeurs.

14 La cigarette électronique, initialement développée de façon artisanale par des usagers, est devenue un produit industriel dans lequel les fabricants de tabac investissent massivement.

15 Les liquides des cigarettes électroniques (e-liquides) contiennent le plus souvent une substance irritante et addictive : la nicotine.

16 La cigarette électronique interagit de façon complexe en termes de santé publique avec le tabagisme, ce qui explique que des mesures différentes d'encadrement puissent être adoptées selon les pays.

Les cigarettes électroniques & les e-liquides en 2017

17 Alors que la cigarette électronique est classée par l'Union européenne, soit comme un « produit connexe du tabac », soit comme « un médicament soumis à une obligation d'autorisation » ; en France, elle est considérée comme un « produit de consommation courante » et n'est donc ni un produit du tabac, ni un médicament (car aucun produit n'a revendiqué ce statut à ce jour).



18 Fuites, surchauffe, utilisation d'ingrédients impurs, inconstance des émissions constatées avec les premiers modèles, sont en 2017, beaucoup mieux contrôlées. La sécurité d'emploi s'est améliorée grâce au respect de la réglementation et dans la mesure où les industriels adhèrent aux normes AFNOR (Association Française de NORMALisation).

19 La composition des ingrédients contenus dans les e-liquides est mieux définie et contrôlée ; les émissions liées à leur vaporisation sont en cours de normalisation.

110 La poursuite du développement de normes de qualité et la prise en compte des contrôles effectués par les autorités sur les cigarettes électroniques et les e-liquides sont nécessaires.

Utilisation de la cigarette électronique par un fumeur

11 La cigarette électronique peut aider certains fumeurs motivés à l'arrêt, mais aussi des fumeurs désirant consommer autrement la nicotine, à quitter le tabac.

12 Utiliser de façon concomitante la cigarette électronique et le tabac n'apporte pas de bénéfice démontré pour la santé. L'abandon complet de la consommation de tabac (cigarettes et autres produits du tabac) doit toujours être l'objectif à atteindre.

14 De nouvelles études doivent être conduites pour évaluer scientifiquement les risques potentiels des produits du vapotage à long terme.



13 Pour un fumeur, remplacer complètement le tabac par la cigarette électronique est un gain pour la santé que des études scientifiques doivent quantifier plus précisément.

15 Grâce à la large diversité des produits (dispositifs et e-liquides), les fumeurs passent d'autant plus volontiers du tabac à la cigarette électronique.

¹ Avis en cours de validation auprès des associations membres.

² ou e-cigarettes, ou vaporisateurs personnels.

Les 24 participants à la rédaction initiale & à la validation de cet avis

M. Adler - G. Audureau - D. Bacrie - E. Beguinot - I. Berlin - C. Cagnat Lardeau - M. Cardenas - Th. Chinet - B. Dautzenberg
M. Delaunay - MH. Delcroix - A. Deschenau - Y. Dimitrova - G. Dubois - C. Guillaumin - A. Hirsh - AL. Le Faou - B. Le Maître
Y. Martinet - JB. Mollet - P. Rouzaud - JP. Santoni - D. Thomas - T. Urban

Utilisation de la cigarette électronique par un non-fumeur

16 La cigarette électronique est un produit qui doit être réservé aux fumeurs. Elle est déconseillée aux non-fumeurs, car il n'existe aucune démonstration à ce jour de son innocuité à long terme, même dans les cas où les e-liquides ne contiennent pas de nicotine.



Chez les adolescents

17 Pour éviter la normalisation de son usage chez les adolescents, l'interdiction de vente aux mineurs de produits de la vape doit être appliquée aussi bien pour les e-liquides avec nicotine que sans nicotine.

18 Malgré l'interdiction de vente aux mineurs, la cigarette électronique est souvent expérimentée et utilisée par les adolescents. Il existe une crainte que la cigarette électronique puisse augmenter le risque d'initiation aux produits du tabac. Des études complémentaires sur ce point sont nécessaires.

Cigarette électronique & industrie du tabac

19 Le manque de recul concernant les cigarettes électroniques, auquel s'ajoutent l'attention portée par les industriels du tabac, leur attitude ambiguë et leurs conflits d'intérêts certains vis-à-vis de ces nouveaux produits, doivent conduire à rester très vigilant.

Vapotage passif

20 La fumée de tabac est classée « *cancérogène certain* » par l'OMS. Les émissions de la cigarette électronique ne semblent contenir, elles, que des cancérogènes à des taux non-significatifs en utilisation normale.

21 Des études doivent être conduites sur les émissions des nouvelles cigarettes électroniques dans la mesure où celles-ci libèrent beaucoup plus de vapeur dans l'air ambiant que les modèles de première et deuxième générations.

22 L'Alliance contre le tabac soutient l'interdiction générale de vapoter dans les lieux à usage collectif où il est interdit de fumer afin de ne pas renormaliser l'acte de fumer.

La publicité & la promotion en faveur des produits de vapotage

23 Les mesures d'interdiction de la publicité et de la promotion des dispositifs électroniques de vapotage ne doivent pas être plus restrictives que celles concernant le tabac.

24 L'Alliance contre le tabac soutient la législation française actuelle sur l'interdiction générale, en dehors des lieux de vente, de la publicité en faveur des dispositifs électroniques de vapotage.

Conclusion

La cigarette électronique est un moyen probable de réduire la prévalence du tabagisme.

Mais des études, bien conduites et méthodologiquement fiables, sont nécessaires pour évaluer son rapport bénéfice/risque dans la population générale et dans des populations spécifiques, comme celles des femmes enceintes fumeuses ou des personnes ayant des troubles de santé liés à la consommation du tabac combustible.

Alliance contre le tabac - Listing des associations-membres

AALT Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie - **AIRTBN** Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie - **ANPAA** Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - **ANSFTAF** Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Addictologues Françaises - **APPRI** Association Périnatalité Prévention Recherche Information - **CST** Capitole Stop Tabac - **CESPHARM** Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française - **CNCT** Comité National contre le Tabagisme - **CBT** Coordination Bretonne de Tabacologie - **CRF** Croix-Rouge Française - **ECLAT GRAA** Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme - **FFC** Fédération française de Cardiologie - **FA** Fondation ARC - **FDS** Fondation du Souffle (Comité National des Maladies Respiratoires - CNMR) - **FRACTAL** France Réseau des Addictologues Comportementalistes et Tabacologues - **DNF** Les Droits des Non-Fumeurs - **LNCC** Ligue nationale contre le cancer - **MF** Mutualité française - **MNH** Mutuelle Nationale des Hospitaliers - **PST** Paris sans tabac - **RESPADD** Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions - **SFSP** Société Française de Santé Publique - **SFT** Société Francophone de Tabacologie - **T&L** Tabac et Liberté

Associations-membres ayant déjà validé l'Avis

